





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2016-303**

Séance publique du

20 juin 2016

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20160620- lmc190762-DE-1-1
Date de signature : 20/06/2016
Date de réception : jeudi 23 juin 2016
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DANS LE DOMAINE DU DROIT
DES FEMMES ET DE LA FAMILLE**

Le 20 juin 2016 à 15h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 14/06/2016, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Ravi ANDRE à Madame Abbassia BACHI, Madame Christine BERNARD à Madame Reine MERGER, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Gerard DELOCHE, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Jules SUSINI, Madame Danièle BRUNET à Madame Sylvaine DI CARO, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET à Madame Gaëlle LENFANT, Madame Charlotte DE BUSSCHERE à Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Philippe DE SAINTDO à Madame Charlotte BENON, Monsieur Sylvain DIJON à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Coralie JAUSSAUD à Madame Karima ZERKANI-RAYNAL, Monsieur Claude MAINA à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Irène MALAUZAT à Madame Danielle SANTAMARIA, Monsieur Jean-Marc PERRIN à Monsieur Gilles DONATINI, Madame Liliane PIERRON à Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Madame Souad HAMMAL.
Secrétaire : Stéphane PAOLI

Madame Catherine SILVESTRE donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Qualité de Vie

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 JUIN 2016

Nomenclature : 7.5
Subventions

RAPPORTEUR : Madame Catherine SILVESTRE

Politique Publique : 12-DEVELOPPEMENT DES SERVICES DE PROXIMITE AUX AIXOISES ET AIXOIS

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DANS LE DOMAINE DU DROIT DES FEMMES ET DE LA FAMILLE- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Dans le cadre de la délégation du droit des Femmes et de la Famille, la ville d'Aix en Provence apporte son concours, sous forme de subventions, à diverses associations afin de les aider dans la réalisation de leurs actions à vocation sociale.

Les tableaux ci-joints présentent les associations concernées, leurs activités, le montant global des subventions accordées par la Ville pour les années 2014 et 2015, et le montant des subventions proposées en 2016.

La dépense correspondante pour les subventions de fonctionnement du Droit des Femmes d'un montant total de 6 000,00 € (six mille euros) ainsi que la dépense correspondante pour les subventions de fonctionnement du Droit de la Famille d'un montant total de 6 500,00 € (six mille cinq cents euros) ont été validées le 17 mai 2016.

Je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** à ces associations les subventions de fonctionnement pour l'année 2016, telles que présentées dans les tableaux ci-après,

- **DIRE** que la somme de 6 000,00 € sera imputée au Budget de la Ville sur la ligne budgétaire 025 6574 920 (Aide sociale Secteur Femmes) qui présente les disponibilités suffisantes.

- **DIRE** que la somme de 6 500,00 € sera imputée au Budget de la Ville sur la ligne budgétaire 63 6574 926 (Aide sociale Secteur Famille) qui présente les disponibilités suffisantes.

DL.2016-303 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DANS LE DOMAINE
DU DROIT DES FEMMES ET DE LA FAMILLE-

Présents et représentés	: 52
Présents	: 36
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 52
Pour	: 52
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

Direction Générale Adjointe des Services
 Qualité de Vie
 Direction Petite Enfance et Solidarités
 Droit des Femmes et de la Famille

**AIDE SOCIALE DROIT DES FEMMES ET DE LA FAMILLE
 ATTRIBUTION DE SUBVENTION 2016**

LIGNE SUBVENTIONS DE 025 6574 920
 BUDGÉTAIRE FONCTIONNEMENT

Secteur Femmes							Buts Statutaires
TIERS	ASSOCIATIONS	2014	2015	Proposé	Attribution 2016	Convention	
66683	La Tête dans Les Nuages	3 500,00 €	2 975,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €		Favoriser, développer et promouvoir la création, la réalisation, la production et la diffusion du spectacle vivant. Sensibilisation et formation des femmes et des jeunes au théâtre.
46800	SOS Femmes 13	3 000,00 €	2 975,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €		Venir en aide aux femmes victimes de violences conjugales et à leurs enfants.
		6 500,00 €	5 950,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €		

LIGNE SUBVENTIONS DE 63 6974 926
 BUDGÉTAIRE FONCTIONNEMENT

Secteur Familles							Buts Statutaires
TIERS	ASSOCIATIONS	2014	2015	Proposé	Attribution 2016	Convention	
25105	CAFC La Recanpado	3 000,00 €	1 275,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €		Aider les familles en crise à élaborer leurs nouvelles conditions de vie et celles de leurs enfants par une action préventive et de soutien.
1265	MFPF Mouvement Français Pour le Planning Familial	1 500,00 €	1 275,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €		Information, éducation à la sexualité et à la contraception, réduction des risques sexuels et des violences.
9225	Couples et Familles	1 000,00 €	850,00€	1 000,00 €	1 000,00 €		Favoriser le développement de la personne dans sa vie relationnelle au sein du couple, de la famille et de la société.
64926	Association Familiale Catholique d'Aix en Provence	1 000,00 €	850,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €		Valoriser la famille comme lieu d'épanouissement de la personne, discerner les besoins des familles et prendre des initiatives.
		6 500,00 €	4 250,00 €	6 500,00 €	6 500,00 €		